

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Août 1874.

LA PROIE ET L'OMBRE.

Il y a quelque chose de plus fâcheux pour un gouvernement que d'avoir des prisons qui, comme un filet aux mailles trop larges, laissent échapper le poisson pris : c'est d'avoir une justice incomplète, qui ne prenne point tout le poisson qu'elle doit prendre.

Qu'un condamné échappe à ses gardiens, qu'il passe un beau jour par une fente aperçue de lui seul, c'est un malheur, sans doute. Chaque fois qu'un prisonnier trompe ou corrompt la vigilance de ses gardiens, il en résulte une certaine injure pour la majesté de la justice. C'est quelque chose comme une chiquenaude, ou un soufflet, selon les cas et les personnes, que celle-ci recevrait en pleine face.

Une sentence qui ne s'exécute pas est une sentence platonique. Or, tout platonisme involontaire prête à rire, parce qu'il est synonyme d'impuissance.

Forteresses qui livrent aux détenus le défaut de la cuirasse où elles les enserrent ; prisons qui laissent surprendre à leurs hôtes le secret de leurs serrures, scier leurs barreaux, escalader leurs murailles, franchir leurs fossés ; fies qui laissent approcher les bateaux montés par de hardis rameurs, qui s'éloignent ensuite avec le butin vivant qu'ils étaient venus chercher, tout cela fait rentrer le code dans la catégorie des tuteurs bernés et des maris trompés : Sganarelle, Georges Dandin et Bartolo. Voilà pourquoi toute évasion est un fait grave et regrettable, quel que soit l'évadé.

Mais, comme nous le disions d'abord, mieux vaut encore les prisons en faute que la justice en défaillance. Celles-là ne sont que l'instrument matériel de la répression ; celle-ci représente le principe même de l'ordre parmi les hommes. Un geôlier qui s'endort, ce n'est qu'un accident ; une justice qui cesserait une seule minute de veiller, c'est un écroulement.

Eh bien, il vient d'y avoir des promotions dans l'ordre judiciaire. Nous en avons lu attentivement la liste, comme nous le faisons toujours en pareille occurrence. Pas un magistrat du 4 septembre n'a été balayé cette fois des parquets, où il en reste encore trop. Comment voulez-vous avoir partout une magistrature vigilante, tant que vous laissez subsister quelque part un seul des champions judiciaires que M. Crémieux recrutait si lestement parmi les fruits secs des autres carrières ?

Comment voulez-vous que les comités radicaux ne couvrent pas le pays d'un réseau plus complet, plus solide, plus redoutable chaque jour, quand ils se voient encore dans certains parquets des amis, des adhérents, des frères, j'ai presque écrit des complices ?

Le garde des sceaux a eu grand soin de donner un démenti aux journaux qui avaient annoncé que l'instruction de l'affaire du comité central de l'Appel au peuple était suspendue. Cette instruction, au contraire, sera suivie de plus bel.

On a raison. Aucun parti ne peut s'arroger le droit de troubler la paix publique. Ni les royalistes, ni les impérialistes ne doivent être ménagés si, par leurs menées, ils agi-

tent tant soit peu le pays. Mais s'il est légitime de s'acharner sur la piste des bonapartistes, c'est à condition de ne pas oublier l'organisation autrement dangereuse de l'armée radicale.

Que M. le garde des sceaux adresse, comme l'autre jour, une circulaire à ses procureurs généraux relative à l'abus des titres nobiliaires ou qu'il poursuive l'affaire du comité central de l'appel au peuple : c'est fort bien. Nous trouvons en effet qu'il ne doit rien négliger. *De minimis curat prator.*

Toutefois, quand la maison brûle, appeler le vitrier pour lui faire remplacer un carreau cassé, ce n'est peut-être pas procéder selon les lois de la logique et de la sagesse. C'est aux pompiers qu'il faudrait avoir recours d'abord pour éteindre l'incendie qui menace de tout dévorer. Le vitrier viendra après, si les pompiers ont sauvé la maison, et ils ne la sauveront pas si, dans leurs rangs mêmes, vous avez laissé des incendiaires ou seulement des soldats indécis, maladroits et mous, indignes de l'uniforme qu'ils portent et du régiment dont ils font partie.

Le comité de la rue de la Sourdière, la maison-mère des comités radicaux, n'a jamais fonctionné avec tant d'activité qu'en ce moment, et la province fourmille de comités de la rue de la Sourdière au petit pied.

Partout, la franc-maçonnerie donne la main à l'Internationale, ou se substitue à elle dans son œuvre de destruction sur les points où l'Internationale juge nécessaire de se cacher sous un déguisement complet. Il nous revient aussi les plus curieux détails (nous les publierons bientôt au complet) sur la propagande qui se poursuit à l'ombre et sous l'étiquette des ligues d'enseignement. Partout, nos ennemis sont à l'œuvre. Que fait M. le garde des sceaux ?

La France va entrer dans une série de fièvres électorales : premier accès, les conseils généraux ; deuxième accès, les conseils municipaux ; troisième et décisif accès, les élections générales pour l'Assemblée prochaine (sans parler d'une douzaine d'élections partielles, en raison des sièges vacants dans l'Assemblée actuelle).

Au moment où s'ouvre pour le suffrage universel cette série de campagnes, le gouvernement mènera le parti conservateur, la France et lui-même à une suite de Water-los, s'il laisse les comités radicaux empoisonner librement les campagnes et les petites villes. Ils sont déjà depuis longtemps maîtres dans la plupart des grandes. Si la justice ne brise pas les cadres de l'organisation radicale, tout le pays y passera.

On dirait que les radicaux se savent si bien sûrs de l'impunité et croient le ministre si occupé à poursuivre les complots bonapartistes dont ils lui ont révélé la trame pour amuser son zèle, qu'ils conviennent eux-mêmes publiquement de l'existence et du fonctionnement à leur profit de ces mêmes comités qu'ils prétendent faire poursuivre chez les autres partis. On lisait, il y a quelques jours, dans le *Temps*, organe grave et réservé :

« ... On pourra constituer des comités cantonaux à composition variable, mais à cadre fixe, qui fonctionneront pour ainsi dire d'eux-mêmes, le moment venu, et quel que soit ce moment. Cette organisation du canton ou dans le canton est d'autant plus utile que le scrutin de liste, malgré sa supériorité évidente en matière constituante, peut succomber sous les votes de la majorité. »

A cadre fixe !... A moins que les parquets n'aient ordre de ne point agir contre les comités radicaux et de réserver toute leur ardeur contre les bonapartistes, à moins qu'ils ne soient encore plus peuplés que nous ne le supposons nous-mêmes des tristes épaves judiciaires du 4 septembre, il semble qu'après un pareil aveu dans un pareil journal, toutes les justices de France devraient déjà avoir commencé l'instruction de l'affaire de tous les comités radicaux, et la poursuivre de façon à en avoir délivré le pays avant le commencement des luttes électorales successives dans lesquelles nous allons entrer.

Si monsieur le garde des sceaux, comme nous voulons encore n'en pas douter, car ses antécédents d'ancien magistrat et de député déposent en sa faveur, est un véritable conservateur, qu'il tienne donc les yeux de la justice ouverts de tous les côtés à la fois, surtout du côté où est le véritable danger, et que la recherche des comités bonapartistes ne lui fasse pas lâcher la proie pour l'ombre.

Et nous tous, journaux conservateurs, dont les colonnes sont en ce moment remplies de détails, ou plutôt de cancans et de conjectures sur l'évasion du prisonnier de Sainte-Marguerite, prenons garde de nous laisser aller à ne plus faire que du roman-feuilleton tout le long de nos feuilles. N'oublions pas, pour le frivole plaisir de nous devancer les uns les autres dans le champ de l'information émuovante, que le péril social est toujours là, que des élections multiples sont à nos portes, que nos adversaires mettent à profit tous les instants, ne négligent aucun effort pour pervertir à leur usage le suffrage universel, qu'ils travaillent à le confisquer au moyen de leurs comités, au profit de leurs détestables passions ; prêchons l'union des conservateurs, et non point la croisade contre telle ou telle des fractions du parti de l'ordre ; ne nous laissons pas détourner de notre tâche par les rancunes de parti plus que par les distractions et les péripéties du drame ou du roman en vogue : l'évasion de Bazaine ; ne nous étendons pas plus qu'il ne faut sur cet épisode sans importance et sans résultat sérieux en somme ; surveillons nos ministres, surveillons-nous nous-mêmes ; réclamons sans relâche la fin de l'épuration du personnel judiciaire, et alors nous n'aurons point, quant à nous, lâché la proie pour l'ombre.

(Paris-Journal.) H. DE PENE.

Chronique générale.

Déçus dans leurs prévisions, les journaux radicaux qui avaient annoncé triomphalement le succès du candidat républicain, s'en prennent qui aux légitimistes, qui aux orléanistes de l'élection de M. Le Provost de Launay.

C'est à la République seule qu'il faut s'en prendre du retour plus apparent que réel des populations vers l'Empire.

On nous assure de divers points du département, et cela est évident, que le vote du Calvados est moins dû à des sympathies pour le régime impérial qu'à la haine ou à la crainte de la République.

Voyant la monarchie rendue chaque jour plus impossible par les divisions et les fautes de l'ancienne majorité monarchique, les conservateurs se rallient faute de mieux à l'Empire, dans la crainte que la République,

l'odieuse République des Gambetta, des Ledru et de leur séquelle, ne vienne à hériter de la triste situation où l'Assemblée a mis le pays.

Tous ceux qui par calcul personnel ou par aveuglement ont empêché la restauration monarchique, tous les parlementaires, tous les habiles qui ont marchandé le roi et compromis la cause de la royauté, peuvent se féliciter du résultat de leur triste politique.

De concert avec les républicains, ils auront concouru au rétablissement du gouvernement déclaré déchu par eux. C'est le chef-d'œuvre de leur habileté.

Bien que la nouvelle de la reconnaissance du gouvernement espagnol par les puissances ne soit pas encore confirmée officiellement, il est cependant incontestable que cette reconnaissance est un fait accompli en ce qui concerne la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique et l'Autriche. Il ne manque plus au maréchal Serrano que l'adhésion de la Russie qui, assure-t-on, ne se fera plus longtemps attendre.

Le Congrès de Bruxelles poursuit lentement son œuvre législative. C'est ainsi que, dans sa dernière séance, on y a repoussé par 49 voix contre 6 l'article du projet de convention interdisant aux habitants des territoires envahis de prendre les armes pour la défense de leurs foyers. Nous sommes heureux de ce résultat.

La clause de neutralité que la Russie et après elle l'Allemagne avait proposée blessait par trop l'idée de devoir et de patriotisme ; elle n'était pas compatible avec les sentiments naturels et légitimes inhérents au cœur de tout homme dont la patrie est envahie.

La question qui préoccupe en ce moment les journaux à propos de l'évasion, c'est la question de l'extradition du maréchal. Les journaux républicains la demandent à cor et à cris sans se préoccuper si l'extradition, au point de vue juridique, doit être accordée ou refusée.

Dans le droit international on distingue les délits communs ou ordinaires, des délits spéciaux. Dans la première catégorie sont rangées les infractions qui constituent une violation des principes de morale et des règles d'utilité universellement admis ; dans la seconde on comprend les infractions aux devoirs imposés, soit par un système particulier d'administration, soit par une utilité accidentelle et temporaire, soit par la position sociale et les devoirs particuliers de l'agent.

Les délits ordinaires peuvent donner lieu à l'extradition ; toutes les nations ont également intérêt à en poursuivre et à en assurer la répression.

Il en est autrement des délits spéciaux. La sanction pénale attachée par les lois d'un pays à certains faits de cette catégorie peut être solidement motivée par la nécessité ou l'utilité sociale, mais la criminalité de ces faits n'en reste pas moins essentiellement relative. Il n'y a, pour une nation voisine, ni obligation, ni utilité à prêter son concours à la répression de tels actes.

Les délits spéciaux ne sont donc pas passibles d'extradition. Cette distinction des délits spéciaux, nous

la trouvons confirmée dans nos traités internationaux, c'est ainsi que les traités conclus entre la France et l'Italie le 12 mars 1870 (art. 15), celui conclu avec la Bavière en 1870 (art. 16), celui avec la Suisse (art. 11) exceptent formellement de l'extradition les délits militaires, délits spéciaux au premier chef.

L'évasion de Bazaine a dû produire une très-vive sensation en Allemagne, si l'on en juge par le fait suivant :

Dès le 12 août, à la première nouvelle de l'évasion de Bazaine, le directeur du théâtre de Thalie, à Cassel (Hesse), a commandé une pièce et des décors pour représenter cet événement. Vingt-quatre heures après, acteurs et actrices apprennent leur rôle, et le soir même on représentait sur la scène, en trois tableaux, toutes les circonstances de l'évasion. La corde ensanglantée a été le succès de la soirée.

VOYAGE

DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON.

Le conseil municipal de Rennes a ouvert à l'administration un crédit illimité pour les frais de réception; M. P. Martin, maire de Rennes, a invité tous les habitants à pavoiser et à illuminer leurs maisons.

Le *Journal de Rennes* a publié, en tête de ses colonnes, l'avis suivant :

« M. le maréchal de Mac-Mahon va venir en Bretagne. L'accueil qu'il y trouvera sera sympathique et cordial. Il n'en peut recevoir un différent dans le pays de la loyauté et de la franchise. Les Bretons sont faits pour le comprendre; son âme généreuse et désintéressée n'aura jamais rencontré d'échos plus fidèles.

« C'est au vrai patriote, à l'illustre défenseur du territoire français, au réorganisateur de nos forces militaires, au vengeur du droit national, au dompteur de l'émeute et de l'anarchie révolutionnaire, au gardien fidèle des lois, au chef légal revêtu du pouvoir que lui a confié l'Assemblée souveraine, c'est à ce grand et honnête soldat de l'ordre que s'adresseront les vivats et les acclamations de nos populations catholiques et monarchiques; car elles n'ont rien oublié des droits acquis par le maréchal à leur reconnaissance au milieu des circonstances les plus critiques, les plus délicates, les plus périlleuses.

« Rennes, l'ancienne capitale de la Bretagne, tiendra certainement à honneur de témoigner à celui dont l'épée protège la sécurité publique et préserve l'avenir du pays, la sincérité et la véracité de ses sentiments. »

Le préfet des Côtes-du-Nord a annoncé aux maires du département l'arrivée du maréchal de Mac-Mahon en Bretagne par une circulaire ainsi conçue :

« Je m'empresse de vous annoncer la nouvelle que nous attendions depuis longtemps : M. le Maréchal-Président vient visiter la Bretagne.

« Je n'ignore pas, monsieur le maire, combien cette nouvelle, communiquée par vous à vos administrés, va leur causer de joie. La Bretagne désire ardemment ce jour, parce qu'elle comprend le caractère de M. le maréchal de Mac-Mahon, parce qu'elle sait tout ce que la France lui doit. Je n'ai donc pas de direction à vous donner dans cette circonstance : c'est au pays qu'il appartient de manifester ses sentiments.

« La population des Côtes-du-Nord saura le faire avec un élan spontané qui en rendra l'expression plus touchante. »

Saint-Malo, 18 août.

A la réception des autorités, qui a eu lieu dans la soirée, le président du tribunal de commerce a lu une allocution attribuant le marasme des affaires au défaut d'institutions politiques et au manque d'un gouvernement défini, et disant qu'il espérait que le gouvernement serait constitué sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

Le maréchal a répondu que le président du tribunal de commerce se trompait en disant qu'il n'existe pas de gouvernement défini.

L'Assemblée nationale, continua le maréchal, m'a confié pour sept ans les pouvoirs; pendant tout ce temps, j'usurai de tous les

moyens légaux pour donner l'ordre et la sécurité au pays.

Le maréchal invoqua ensuite l'exemple de l'Angleterre et de l'Allemagne, où, même avec un gouvernement définitif, néanmoins les affaires souffrent comme en France.

Dans la soirée, de brillantes illuminations ont eu lieu, ainsi qu'une retraite aux flambeaux.

L'évasion de Bazaine.

Un des rédacteurs du *Paris-Journal* écrit de Lyon les lignes suivantes :

« Bazaine est arrivé dimanche à Spa, venant de Cologne, accompagné de son frère. Réception très-sympathique à la gare. Parmi les personnes marquantes qui se trouvaient là, je vous citerai M. Pelzer, bourgmestre de Spa, les princes Doria, MM. Haritoff, Vachter, du *Gaulois*, quantité de baigneurs russes, anglais et américains.

« Le maréchal est fatigué, courbaturé. Il a été blessé aux jambes et aux mains. Son frère part demain. Quand il fut arrivé à l'Hôtel du Midi, il a embrassé avec transport ses deux enfants, puis il s'est jeté sur les journaux de France, qu'il a parcouru avec curiosité. Il a reçu ensuite quelques visites.

« Le maréchal a l'intention de s'installer à Spa pendant une quinzaine de jours au moins, puis il se fixera en Italie pour l'hiver.

« Lundi matin, M. Bazaine, frère du maréchal, m'a présenté à M^{me} Bazaine, ainsi que M. Vachter, le rédacteur militaire du *Gaulois*, et un correspondant de la *Liberté*.

« M^{me} Bazaine était assise dans le salon qui fait partie de l'appartement qu'elle occupe à l'hôtel du Midi.

« La maréchale est une très-jolie personne, extrêmement brune, avec des yeux brillants comme des diamants. Tout en elle respire une énergie et un entrain extraordinaires.

« Sur la table du salon était posé le dernier numéro du *Paris-Journal*. Elle me pria de lui lire l'article de Dumontel (*La Corde*), et cela parut l'étonner beaucoup.

« Elle rectifia quelques erreurs de détails, par exemple elle est certaine de ne pas avoir été reconnue sur la côte de la Croisette.

« Le récit qui doit à ce moment être paru au *Figaro* sous la signature « Rochebrune » et au bas duquel la maréchale a apposé sa signature « Josepha », est celui qu'elle fait à tous ceux qui la questionnent.

« Beaucoup de sympathies entourent ici M^{me} Bazaine. Certes, la curiosité joue un grand rôle dans l'empressement de ceux qui désirent approcher l'héroïne du drame qui occupe l'Europe depuis huit jours; mais il faut reconnaître cependant qu'en dehors de toute appréciation des faits qui ont amené la réclusion du maréchal Bazaine, cette figure de femme, d'épouse dévouée jusqu'à la mort, se détache comme une silhouette lumineuse sur le fond sombre de cette lugubre épopée.

« Jeunesse, beauté, grâce, énergie, intelligence, dévouement ardent : la maréchale représente tout cela.

« Bien des femmes qui ont attiré l'attention du monde n'ont pas la moitié des qualités qui commandent quand même chez M^{me} Bazaine la sympathie et l'admiration de tous. — *Georges d'O.* »

C'est la cour d'assises des Alpes-Maritimes qui sera appelée à statuer sur les poursuites relatives à l'évasion de M. Bazaine.

On lit dans l'*Agence Havas* :

« Quelques journaux ont émis l'opinion que l'extradition de M. Bazaine pourrait être demandée. C'est une erreur. L'extradition ne peut être réclamée par la raison qu'aucun des faits qui ont motivé la condamnation de l'ex-maréchal ne rentre dans la catégorie des crimes dits de *droit commun*. »

Nouvelles militaires.

On lit dans le *Messenger d'Indre-et-Loire* :

M. le général du Barail a visité dernièrement le camp du Ruchard et s'est entretenu longuement avec M. le commandant Framond dont on connaît la compétence sur toutes les questions d'armement et de tir.

Nous croyons savoir que M. le général du Barail partage au sujet du camp du Ruchard toutes les opinions de M. de Cissey.

Au mois de septembre, il y aura dans la lande du Ruchard quelques manœuvres de cavalerie et des exercices de tir d'une ou deux batteries qui viendront de Poitiers.

On sait que M. Thiers, qui se croit un fou de guerre, s'était prononcé fortement en faveur des camps permanents. La plupart des gens du métier, dont la compétence spéciale ne saurait être mise en doute, pensent au contraire qu'autant les camps permanents sont absurdes et propres à dégoûter l'officier et le soldat, autant les camps qui servent à exercer pendant quelques semaines et successivement tous les éléments divers d'un corps d'armée, sont bons et nécessaires.

Les exercices de tir sont très-sérieux et parfaitement dirigés. Aussi, d'excellents résultats ont déjà été obtenus. Ce n'est d'ailleurs qu'avec un travail assidu que l'on parviendra à refaire l'armée désorganisée par l'Empire.

La salle d'armes du camp renferme tous les modèles connus : on les compare, on les étudie. Les officiers donnent l'exemple aux sous-officiers et aux soldats. Le tir s'exerce tour-à-tour sur des cibles fixes et mobiles. Malheureusement les exigences budgétaires limitent forcément ces exercices si utiles.

Nous croyons le camp du Ruchard appelé à un grand développement au point de vue de la défense du pays et subsidiairement, comme on dit au palais, des intérêts de notre département; nous ne pouvons que souhaiter de voir donner plus d'extension à ce camp, situé d'ailleurs dans d'excellentes conditions.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps la circulaire suivante au sujet de la tenue des volontaires d'un an :

« Versailles, le 4 août 1874.

« Messieurs, j'ai appris qu'un certain nombre d'engagés conditionnels d'un an, ou ne vivent pas à l'ordinaire de leur corps, ou logent en ville, ou portent des tenues de fantaisie, etc.

« Je tiens essentiellement à ce qu'il soit mis fin à ces infractions aux prescriptions du règlement du 25 octobre 1873.

« J'ai, en conséquence, l'honneur d'appeler d'une manière toute spéciale votre attention sur le 2^e § de l'article 13 de l'instruction du 20 juin dernier sur les inspections générales (dispositions communes à toutes les armes), qui recommande aux inspecteurs de s'assurer que toutes les prescriptions du règlement du 25 octobre 1873 ont été partout ponctuellement observées.

« Je vous prie de vouloir bien inviter les chefs de corps et de service à veiller avec soin à ce que les infractions qui ont été signalées ne se renouvellent pas.

« Recevez, Messieurs, l'assurance de ma haute considération.

« Le vice-président du conseil, ministre de la guerre,

« Général DE CISSEY. »

La circulaire suivante vient d'être adressée par le ministre de la guerre aux généraux commandant les corps d'armée et les divisions militaires :

« Versailles, le 4 août 1874.

« Mon cher général,

« Je reçois un très-grand nombre de demandes de candidats à des emplois d'officiers dans la réserve ou dans l'armée territoriale, qui, en vue des examens qu'ils comptent passer, expriment le désir d'être autorisés à suivre des cours pratiques d'école de soldat et de peloton, et même d'école de bataillon.

« C'est là un bon mouvement qu'il convient d'encourager.

« Je vous autorise, en conséquence, à faire à cet égard ce que vous jugerez utile. Ces cours pratiques comprendront l'enseignement du tir avec le tube à tir pour fusil modèle 66, et seront suivis d'exercices sur le terrain où l'on brûlera quelques cartouches à balle, à raison de six, au maximum, par tireur. Les corps instructeurs feront les avances de munitions nécessaires, et les consommations seront remplacées par l'Etat.

« Quelques anciens officiers supérieurs de garde mobile qui aspirent à des commandements de bataillon ou de régiment, me demandent, en outre, à suivre les manœuvres

d'automne. Je désire également favoriser leurs intentions, et même étendre la mesure prise à leur égard aux candidats pour les grades subalternes.

« J'ai donc décidé que les candidats aux emplois de tous grades pourraient être autorisés à suivre des manœuvres; mais je vous laisse toute latitude pour limiter ces autorisations, car il importe que ces manœuvres soient sérieuses et que la présence de quelques jeunes gens riches n'entraîne pas nos officiers à des dépenses plus qu'inutiles, alors que nous avons tant de peine à leur procurer les moyens de satisfaire aux nécessités de l'existence la plus modeste.

« Je vous prierais de vouloir bien me rendre compte, en temps utile, des mesures que vous aurez prescrites pour l'exécution des dispositions qui précèdent.

« Le vice-président du conseil, ministre de la guerre,

« Général DE CISSEY. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous rappelons que c'est ce soir, à huit heures, qu'aura lieu le concert sur la Loire donné par la musique des sapeurs-pompiers et plusieurs amateurs de la ville.

NOS FÊTES.

Les fêtes des courses et du carrousel de Saumur promettent d'être fort brillantes. L'administration municipale ayant eu, cette année, le bon esprit de leur donner une publicité convenable, nous devons nous attendre, pour les journées de dimanche, lundi et mardi, à voir dans nos murs une affluence considérable d'étrangers. En outre de l'énorme contingent fourni par les gares et stations de la ligne d'Orléans, — depuis Tours jusqu'à Angers, — les trains de plaisir organisés par la Compagnie de la Vendée, et venant de Chinon, Poitiers et Bressuire, jetteront sans nul doute des flots de voyageurs dans le faubourg de Nantilly.

Déjà, pour l'embellissement de ces fêtes, l'excellente musique du 32^e d'infanterie, si habilement dirigée par M. Favre-Danne, et qui d'ordinaire fait les délices de la population angevine, est à Saumur depuis mardi matin. Comme l'an dernier, elle prêtera son concours au carrousel de l'Ecole de cavalerie et se fera entendre dans le Square du théâtre. Chacun déjà connaît le talent hors ligne des solistes et le mérite réel de tous les exécutants. Qu'ils soient donc les bienvenus parmi nous.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de placer sous les yeux du lecteur un programme, aussi complet que possible, des fêtes qui commenceront samedi prochain à Saumur.

SAMEDI 22 AOUT.

De 6 heures à 7 heures 1/2 du soir : Concert donné, dans le Square, par la Musique du 32^e de ligne, dirigée par M. Favre.

A 8 heures 1/2 : Retraite aux flambeaux par la Musique des sapeurs-pompiers, dirigée par M. Halbert; intermèdes de feux de couleurs pendant la marche. Le départ de la Retraite aura lieu de la gare du chemin de fer, et, après avoir traversé la ville en droite ligne, elle prendra les rues Bodin, du Petit-Versailles, du Portail-Louis et la rue Saint-Jean pour se rendre à la Mairie.

DIMANCHE 23.

A 1 heure 1/2 : Première journée des courses sur l'hippodrome de Varrains. Cinq prix seront courus, savoir :

1^o Course plate (militaire), objet d'art;
2^o Prix des Haras, 2,000 fr.;
3^o Prix de la Société d'encouragement, 2,000 fr.;
4^o Course de haies (militaire), objet d'art;
5^o Prix du chemin de fer d'Orléans (course de haies), 500 fr.

La Musique municipale, dirigée par M. Meyer, se fera entendre pendant les intermèdes.

A 8 heures du soir : Au théâtre, représentation d'opéra par une troupe sous la direction de M. Henri Chantilly. — On jouera *Galathée*, opéra-comique en 2 actes, et *l'Ombre*, opéra-comique en 3 actes.

LUNDI 24.

A 8 heures 1/2 du matin : Des expériences de l'appareil de sauvetage de M. Assier-Réatif, de Bourgueil, auront lieu sur le quai de Limoges. La compagnie des sapeurs-pompiers y assistera.

A 3 heures du soir : **Carrousel** de l'Ecole de cavalerie. — Musique du 32^e de ligne.

A 8 heures du soir : Représentation de la troupe d'opéra.

MARDI 25.

A 4 heures 1/2 : Deuxième journée des courses. Cinq prix seront courus, savoir :
1^o Course plate (militaire), objet d'art ;
2^o Course plate (militaire), objet d'art ;
3^o Prix de Saumur, 3,000 fr. ;
4^o Course de haies (militaire), objet d'art ;
5^o Prix du Conseil général (steep-chase, handicap), 1,200 fr.

La Musique municipale jouera après chaque course.

A 8 heures du soir : Troisième représentation d'opéra, avec entr'acte suffisant pour permettre aux spectateurs d'assister au feu d'artifice.

A 8 heures 1/2 : Grande fête vénitienne sur la Loire, avec le concours de la Musique municipale.

Intermède pyrotechnique, composé de bombes, fusées, flammes, volcans, et d'un bouquet de 500 fusées.

Simulacre de l'incendie du théâtre avec des feux de Bengale. Manœuvre de l'appareil de M. Assier-Rétif. La compagnie de pompiers opérera un sauvetage des fenêtres de la salle des concerts dans le Square.

Ce matin a eu lieu une répétition du carrousel. Parmi la foule des spectateurs qui y assistaient, on remarquait déjà un très-grand nombre d'étrangers.

L'arrivée du Maréchal de Mac-Mahon à Angers est retardée d'un jour ; les heures et le programme restent les mêmes.

Le Maréchal arrivera à Angers le mercredi 26, à 10 heures 1/2 du soir ; il séjournera dans cette ville le jeudi 27 août.

Le Conseil municipal d'Angers s'est réuni mardi soir à l'Hôtel-de-Ville.

A l'unanimité, conformément à la demande de M. le Maire et à la proposition de la Commission, le Conseil a voté une somme de 15,000 francs pour la réception du Maréchal de Mac-Mahon.

Cette somme de 15,000 francs sera répartie comme nous l'avons dit hier.

A la dernière séance du conseil municipal d'Angers, M. Cubain a proposé de ne pas voter un centime pour la réception du maréchal Mac-Mahon ; mais sa proposition n'a pas trouvé dans le Conseil une seule voix pour l'appuyer. Dépité par ce résultat négatif, dit l'Union de l'Ouest, M. Cubain a donné sa démission de conseiller municipal.

Nous lisons dans l'Union de la Sarthe :
« M. le maréchal de Mac-Mahon a été tellement satisfait de l'accueil reçu parmi nous, qu'à son retour d'Angers, il passera le 27 à Sablé. Il visitera la ville.
» On nous informe en outre que le maréchal a gracieusement accepté l'invitation qui lui a été faite par M. le marquis de Juigné, de s'arrêter en son château. »

Le Journal d'Angers annonce qu'il cesse de paraître.
« Cédant, dit-il, à d'impérieuses nécessités, il est contraint de cesser ou, du moins, de suspendre sa publication. »

On lit dans le Journal de Paris :
Nous croyons savoir que le gouvernement se propose de renoncer, pour les élections partielles, au système qui avait été pratiqué jusqu'à ce jour, et qui consistait à attendre le délai légal de six mois pour convoquer les électeurs.

Ainsi, pour l'élection de Maine-et-Loire, on n'attendra pas jusqu'au milieu d'octobre, comme on serait en droit de le faire. On convoquera les électeurs pour un des dimanches de septembre, probablement pour le dimanche 13 septembre. On évitera ainsi que cette élection ne concorde avec les élections pour le renouvellement des conseils généraux et des conseils d'arrondissement.

Quant aux autres élections partielles, que l'on serait en droit de faire à des dates échelonnées entre le 18 octobre et le 15 novembre, on les fera toutes le même jour. De cette manière, on évitera de multiplier ces luttes électorales qui sont pour les partis autant d'occasions de s'attaquer avec violence et d'agiter le pays.

Dimanche matin, vers dix heures et demie, le sieur René Juteau, cultivateur à Brain-sur-Allonnes, après avoir bu presque coup sur coup un litre d'eau-de-vie, est allé tomber dans un champ situé près de son habitation, où des voisins l'ont aperçu qui se débattait. Malgré les secours qui lui furent donnés, Juteau succomba la nuit suivante, à une heure du matin.

C'est le dimanche 30 de ce mois qu'aura lieu le pèlerinage annuel des Tourangeaux à l'église Saint-Martin de Candés. Le train partira de Tours à 6 heures du matin et arrivera à Varennes à 7 heures 26, après avoir pris des pèlerins à Savonnières et à Langeais.

Comme de Varennes à la Loire il y a 4 kilomètres, les pèlerins seront libres de faire ce trajet à pied processionnellement, ou en voiture pour 0 fr. 60, aller et retour.

Au retour, le départ de Varennes sera à 6 heures 40, pour arriver à Tours à 8 heures 14.

Le maire de la commune de Gennes prévient le public que l'assemblée dite la Saint-Louis, aura lieu le 30 août.

Les marchands étalagistes y trouveront aide et protection.
Il y aura mât de cocagne et feu d'artifice.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :
L'époque du battage des blés est toujours l'occasion de graves accidents qui deviennent d'autant plus nombreux que l'usage des machines à battre se répand davantage.

La moindre inattention, la plus légère distraction chez l'ouvrier chargé de faire passer les gerbes dans le batteur est immédiatement suivie d'un accident terrible.

Le 10 de ce mois, le nommé Goret, journalier à Morannes, employé dans une ferme, était chargé, selon l'expression vulgaire, de panser la machine. Tout à coup ses doigts sont saisis, puis après la main et l'avant-bras jusqu'au dessus du coude.

On arrête le mouvement, mais le pauvre malheureux, sans pouvoir retirer son bras mutilé, est obligé d'attendre que ses camarades, ahuris d'effroi, démontent le dessus de la machine et le batteur : et c'est alors seulement que l'on peut distinguer, à la place du bras, une masse informe et sanglante d'os et de doigts broyés, de tissus hachés. Goret est immédiatement transporté à l'hôpital de Morannes.

En présence de cet effrayant désordre, une seule chose était à faire : l'amputation au-dessous de l'épaule. Elle fut immédiatement pratiquée par le docteur Debrais, assisté de son confrère, le docteur Barillet.

Aujourd'hui, huit jours après l'accident, Goret est aussi bien que possible. Les bords de la plaie d'amputation sont réunis, l'opéré commence à se lever et à se promener. Tout danger résultant de l'accident ou de l'opération a disparu.

Peu de jours auparavant, un accident à peu près semblable est arrivé dans la commune de Huillé. Un ouvrier a eu le bras saisi dans une machine à battre ; l'amputation a été faite par M. le docteur Marchand, de Durtal.

Le 14 août, le nommé Lepage, Pierre, maçon aux Gardes, était occupé, avec son fils Alexandre, âgé de dix-neuf ans, à creuser un puits ; tous deux préparaient une mine qu'ils se disposaient, au sortir du puits, de faire éclater. Au moment où l'un d'eux plaçait la mèche, et par une cause imprévue, la mine fit explosion et des éclats de pierres vinrent frapper le jeune homme à la jambe droite, la lui brisèrent et mirent les chairs en lambeaux. De prompts secours étant arrivés, on le monta aussitôt au jour ; mais il succomba quelques instants plus tard, par la perte considérable de sang qu'il fit.

On lit dans le Journal de la Vienne :
Nos lecteurs n'ont pas oublié le vol de 135,000 francs, commis le 19 février dernier, à Poitiers, par le nommé Robard, Louis-Hippolyte, âgé de 25 ans, qui était alors employé à la Trésorerie générale, en qualité de surnuméraire percepteur.

Quelques jours avant de commettre cette soustraction importante, Robard était allé, en compagnie de plusieurs amis, faire une partie de plaisir à Ligugé. — A la suite de libations copieuses, il avait grossièrement outragé une religieuse de cette localité, fait

qui avait d'abord motivé contre lui un procès-verbal et plus tard une condamnation à six jours d'emprisonnement.

Lors de ce jugement, le prévenu était absent.

Son défaut de comparution s'expliqua bientôt par la découverte du vol dont nous venons de parler.

Après avoir fabriqué un récépissé par lequel le trésorier général réclamait à la Banque de France une somme de 135,000 francs et y avoir apposé la fausse signature du caissier de la maison, il s'était présenté à la préfecture pour le faire régulariser par le visa du fondé de pouvoir du préfet et par l'apposition du cachet.

Ces formalités remplies, il s'était rendu à la caisse de la Banque de France où les 135,000 francs lui avaient été comptés.

Le même jour, Robard quittait Poitiers, après avoir acquitté quelques dettes urgentes. Depuis cette époque, on n'a pas entendu parler de lui et les recherches faites pour le découvrir sont restées infructueuses.

Sur les réquisitions du ministère public, la cour a condamné le nommé Robard à 20 ans de travaux forcés, 400 francs d'amende et aux dépens.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnumérariat des postes auront lieu le jeudi 15 octobre prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le directeur, chef du service des postes du département, à Angers, rue du Bellay, n° 32, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Les demandes ne seront admises que jusqu'au 8 octobre prochain inclusivement.

Faits divers.

Un grand industriel de Rennes, M. Oberthur, imprimeur-éditeur, vient de donner la preuve d'un noble attachement envers ses nombreux ouvriers : à l'occasion de la distribution des prix aux élèves de l'école professionnelle annexée à son établissement, M. Oberthur a annoncé à ses ouvriers qu'il leur assurait, sans retenue sur les appointements, une retraite de 400 fr. pour les hommes et de 300 fr. pour les femmes, à soixante ans d'âge et vingt-cinq ans de service. Il y aura même une réduction sur cette limite d'âge, en cas d'infirmités précoces. Chacun n'en pourra pas moins rester en service actif, après l'âge de soixante ans, si la santé est bonne et que l'ayant-droit veuille continuer à travailler.

De même, si une jeune fille quitte l'établissement pour contracter mariage, elle recevra dans l'année où sera célébré son mariage, à titre de gratification pour ses bons services, une somme d'autant de fois 25 fr. qu'elle aura passé d'années dans la maison Oberthur, depuis la fin de son apprentissage.

Voilà un bel exemple à imiter pour nos chefs d'usines, qui s'attacheront ainsi un personnel dévoué, en lui assurant le pain de la vieillesse.

Un grave et bien douloureux accident est arrivé dimanche sur la Saône, en face de Châtenoy-en-Bresse (Saône-et-Loire).

Deux jeunes mariés, habitant cette localité, avaient formé le projet d'aller visiter des parents à Crissey. Suivre la route et passer par Chalon les obligeait à un long détour ; ils s'adressèrent au sieur Ch. Thiéry, possesseur d'un petit batelet, le priant de le mettre à leur disposition pour traverser la rivière.

La frêle embarcation était parvenue presque à l'autre bord, quand la jeune femme s'étant mise debout par un brusque mouvement pour relever sa robe qui trempait dans l'eau, le batelet chavira et les trois personnes qu'il portait tombèrent dans la Saône. Le bateletier seul savait nager. Saisissant les deux jeunes gens, il parvint à les soutenir un instant à la surface ; mais la femme, dans sa frayeur, l'ayant saisi par les jambes, l'entraîna avec elle sous l'eau. Le mari disparut en même temps.

Thiéry, parvenu à se dégager, revint sur l'eau ; mais, à bout de forces, il ne tarda pas à disparaître de nouveau. Heureusement, à ce moment suprême, arriva un autre bateletier qui, plongeant à l'endroit où Thiéry venait de disparaître, le saisit au fond de la ri-

vière par les cheveux, le ramena à la surface, et non sans peine le hissa inanimé dans le batelet : il était sauvé. Quant à l'infortuné jeune couple, il ne reparut point, et, malgré de promptes recherches faites par plusieurs personnes accourues sur le théâtre de ce fatal accident, on ne put même pas retrouver les corps des deux noyés.

LA BOURSE ET LES AFFAIRES.

Paris, le 18 août 1874.

Depuis deux mois, les affaires à la Bourse ont pris une activité vraiment remarquable. L'affluence des capitaux, l'abondance de la récolte des céréales, les plantureuses espérances que donne la vigne, la facilité du crédit, ont déterminé sur les bonnes valeurs du marché un mouvement de hausse qui n'est pas, selon nos prévisions, arrivé, tant s'en faut, à son terme.

Ce mouvement, nous le constatons avec plaisir, s'est produit presque exclusivement sur les valeurs françaises. On a vu les capitaux se porter très-intelligemment vers nos rentes, sur quelques-unes de nos institutions de crédit et sur les entreprises industrielles destinées à compléter l'outillage national.

Parmi les institutions de crédit, nous avons remarqué la hausse persistante de la Banque Franco-Hollandaise, qui en moins de deux mois a monté de plus de 100 fr. C'est un établissement très-actif, fondé dans le même esprit que la Banque des Pays-Bas, aujourd'hui Banque de Paris et appelée comme elle à un très-grand avenir. On peut donc s'engager sur cette valeur, avec la certitude d'une plus-value progressive.

Pour les titres des compagnies de chemins de fer, les capitalistes et les rentiers qui prennent soin d'étudier les affaires et de suivre la cote ont choisi avec beaucoup de discernement ceux qui se trouvaient, par suite d'un abandon inexplicable, injustement dépréciés. Ils ont pris, il y a deux mois, le Lille à Valenciennes à 225 fr., le Lille à Béthune à 236 fr., l'Orléans à Rouen (sud) à 210 fr., le Nord-Est à 262 fr. Ils ont été, il faut le dire, largement récompensés de leur intelligente perspicacité. Aujourd'hui, en effet, si nous parcourons la cote, nous trouvons le Lille à Valenciennes à 245 fr., le Lille à Béthune à 256 fr., le Nord-Est à 284 fr., l'Orléans à Rouen (sud) à 225 fr. Nous devons faire remarquer que, dans cet intervalle de temps, on a détaché un coupon sur les obligations de Lille à Valenciennes et un coupon sur les obligations d'Orléans à Rouen.

Toutes les obligations que nous venons de passer en revue ne peuvent manquer d'atteindre, dans un temps très-prochain, les cours des obligations des entreprises similaires, et il n'est que légitime d'espérer pour les Lille à Valenciennes, les Lille à Béthune, les Orléans à Rouen (section sud), les cours cotés aujourd'hui sur les obligations Charentes, par exemple.

Les obligations d'Orléans à Rouen (sud), étant les moins élevées, ont une marge de hausse plus considérable. Au point de vue financier, la situation de cette société est en tout point satisfaisante. Les travaux sont poursuivis avec la plus grande activité, les travaux d'art les plus importants sont terminés, et plusieurs tronçons reliant des centres importants vont être dans un temps très-court ouverts à l'exploitation.

Depuis le 16 du courant, le coupon du 5 0/0 est en cours de paiement. C'est une somme de 87 millions qui va être mise en circulation. Une partie de ces capitaux viendra certainement à la Bourse ; il est donc opportun de signaler à nos lecteurs celles des valeurs qui sont susceptibles d'une amélioration de prix dans un avenir prochain.

Dernières Nouvelles.

Paris, 19 août, 6 heures, matin

L'Événement dit savoir de source très-sûre que les députés légitimistes se sont émus des intentions bien arrêtées du gouvernement de reconnaître au premier jour la république espagnole et qu'ils demanderont aux ministres de ne pas passer outre sans avoir au préalable consulté l'Assemblée.

Le préfet des Alpes-Maritimes, M. Ville-neuve-Bargemont, est attendu aujourd'hui ; il doit apporter à M. de Chabaud-Latour son rapport sur l'enquête relative à l'évasion de l'ex-maréchal Bazaine.

Equi les articles non signés : P. GODET.

